

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 24 juillet 2020

Décret du 18 juin 2020 : extension à la maîtrise d'œuvre du champ de l'assistance technique des départements

CINOV et Syntec-Ingénierie appellent les pouvoirs publics à supprimer une disposition qui fragilise un peu plus l'ingénierie privée et met en danger les emplois dans les territoires

Alors que la maîtrise d'œuvre demeurait jusqu'ici l'apanage de l'ingénierie privée, selon les dispositions du décret n°2019-580 du 14 juin 2019 qui excluait ce type de mission de l'assistance technique fournie par les départements, un nouveau décret paru le 18 juin dernier vient supprimer cette disposition et ainsi fragiliser un secteur que l'on promet par ailleurs d'aider à travers le plan de relance à venir. La [Fédération CINOV](#) et [Syntec-Ingénierie](#), les deux organisations professionnelles représentatives de l'ingénierie privée, ont sollicité un entretien auprès du gouvernement pour connaître les motivations d'une telle décision et demander sa suppression.

Un secteur stratégique fragilisé par la crise sanitaire...

Le secteur de l'ingénierie privée représente un maillon dynamique et essentiel de l'économie des territoires. Ce sont ainsi 16 000 entreprises employant 265 000 collaborateurs qui fournissent des services fondamentaux et innovants aux collectivités territoriales dans de nombreux domaines (infrastructure, bâtiment, eau, énergie, acoustique, ergonomie, mobilité...). Composées en grande partie de PME et TPE, ces entreprises sont à la pointe de projet innovants pour les territoires.

La crise du COVID-19 a placé ces acteurs en grave difficulté. Fortement dépendantes de la commande publique, les entreprises d'ingénierie ont subi des baisses d'activité de 30 à 40% (sources : enquête CINOV et Syntec-Ingénierie*...), dues au gel des contrats en cours, à la suspension des appels d'offres et au report des élections municipales. Malgré la reprise d'une partie de l'activité, elles resteront dans une situation financière précaire au second semestre 2020.

... et par une concurrence déloyale du secteur public

Depuis plusieurs années, l'ingénierie publique et parapublique étend son périmètre d'intervention et ne cesse de conquérir des parts de marché au détriment de l'ingénierie privée et en particulier des TPE-PME qui composent majoritairement la filière construction. On estime que celles-ci ont perdu environ 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 10 000 emplois entre 2011 et 2017 (source : étude de l'OPIIEC sur les conséquences en termes d'emploi et de formation de la baisse des investissements sur l'activité d'ingénierie de la construction, 2017) et cela impacte directement la croissance et la création d'emplois dans les territoires. L'ingénierie privée de proximité est en effet un levier de croissance important pour de nombreux secteurs d'activité économique et un élément déterminant de l'attractivité économique des territoires.

Décret du 18 juin : le cœur de métier de l'ingénierie attaqué

Le décret du 18 juin 2020 n°2020-751, relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements, est venu fragiliser encore davantage les entreprises d'ingénierie privée car il ouvre les missions de maîtrise d'œuvre, autrefois réservées aux entreprises d'ingénierie, au secteur public. Ce décret imposé sans aucune concertation avec les acteurs entraînera de façon certaine une baisse de la commande publique pour le secteur de l'ingénierie privée. Une telle politique met en danger l'activité d'entreprises locales et la préservation d'emplois hautement qualifiés dans les territoires, sans garantie aucune que l'ingénierie publique y supplée demain, faute de moyens et d'expertises. C'est l'avenir de l'ingénierie privée dans les territoires qui est en jeu donc des pans entiers de l'économie qui sont fragilisés en plein contexte de crise.

C'est pourquoi, la Fédération CINOV et Syntec-Ingénierie demandent à ce que soit rétablie dans les meilleurs délais la disposition suivante prévue dans le décret n°2019-580 du 14 juin 2019 – « l'assistance technique ne comprend pas les missions de maîtrise d'œuvre telles que définies à l'article R. 2431-1 du code de la commande publique ».

« Alors que le gouvernement sollicite l'ingénierie privée pour construire le plan de relance de l'économie, il attaque parallèlement ce secteur si stratégique pour l'emploi et l'attractivité des territoires en accentuant encore davantage la concurrence avec le secteur public » déplore Frédéric Lafage, Président de la Fédération CINOV.

« La crise qui frappe la France est sans précédent et nos entreprises sont profondément touchées. Plus que jamais, l'heure doit être à la collaboration. Ingénierie publique et privée sont complémentaires. Mais pour qu'elles travaillent en bonne intelligence, il est crucial que chacun reste sur ses missions et champs d'expertises : pré-AMO, suivi de missions... pour l'ingénierie publique d'un côté ; AMO, conception et maîtrise d'œuvre pour l'ingénierie privée de l'autre. Une nouvelle disposition du décret n°2019-580 du 14 juin 2019 vient briser cet équilibre et créer une distorsion de concurrence. Elle doit être purement et simplement supprimée. » explique Pierre Verzat, président de Syntec-Ingénierie.

« Cette fois, à travers la maîtrise d'œuvre, c'est le cœur même du métier qui est visé et cela ne peut être envisagé sous peine de voir disparaître progressivement l'ingénierie privée dans les territoires et d'accroître considérablement la fracture territoriale. On rappellera que depuis maintenant 5 ans, CINOV et Syntec-Ingénierie demandent aux pouvoirs publics, sans succès, une concertation pour délimiter l'action de l'ingénierie publique et créer les complémentarités nécessaires entre ingénierie publique et privée. »

EN SAVOIR PLUS :

CINOV :

- Étude réalisée par KYU Lab pour l'OPIIEC sur les conséquences en termes d'emploi et de formation de la baisse des investissements sur l'activité d'ingénierie de la construction (infrastructures et bâtiments), 2017
- [Pour une ingénierie efficace, cohérente et innovante au service de la cohésion des territoires](#)

Syntec-Ingénierie :

- Baromètre économique de l'ingénierie – [Communiqué de presse du 25 mai 2020](#)
- L'ingénierie privée dans le cadre de la mise en place de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires – [contribution d'avril 2020](#)

A propos de CINOV

70 000 entreprises, 140 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires, c'est 1 000 000 de collaborateurs pour relever le défi français de la compétitivité et de l'emploi. CINOV est une fédération patronale représentative de 13 syndicats et 15 chambres régionales des métiers de la prestation de services intellectuels du conseil, de l'ingénierie et du numérique (Branche BETIC). CINOV est membre fondateur et administrateur des principaux organismes nationaux et internationaux : les confédérations nationales CPME et UNAPL, l'Opérateur de Compétences (OPCO) ATLAS et FIF.PL, les organismes de qualification OPQIBI et OPOCM et les fédérations internationales et européennes FIDIC et EFCA. La Fédération CINOV est également administrateur-fondateur de l'IPTIC (Institut de Promotion des Techniques de l'Ingénierie et du Conseil), administrateur de l'IDCE (Institut pour le Développement du Conseil d'Entreprise), de l'OPIIEC (observatoire paritaire) de l'Association Bilan carbone, de l'Alliance HQE, d'ADN Construction et de CONSTRUCTION21.

Suivre notre actualité

- www.cinov.fr
 - <https://leblog.cinov.fr/>
 - <https://covid19.cinov.fr/>
- Twitter : <https://twitter.com/FederationCINOV>
 - LinkedIn : @FederationCINOVLinkedIn

A propos de Syntec-Ingénierie

Avec près de 400 entreprises adhérentes et 13 délégations régionales, Syntec-Ingénierie est la fédération professionnelle de l'ingénierie. De la conception à la réalisation, les entreprises d'ingénierie pilotent les projets dans les secteurs du bâtiment, des infrastructures et de l'industrie. Garanties des solutions technologiques, elles concrétisent les idées nouvelles qui répondent aux défis et modes de vie de demain : infrastructures connectées, smart building, industrie du futur, ville durable... L'ingénierie est un secteur dynamique et créateur de richesses qui compte 47,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 312 000 emplois partout en France.*

Présidée par Pierre Verzat depuis novembre 2018, Syntec-Ingénierie a pour missions de promouvoir l'ingénierie et ses métiers, de représenter l'ingénierie et de défendre la profession ; et d'anticiper et décrypter les enjeux sociétaux pour favoriser le développement de l'ingénierie de demain.

Plus d'informations sur :

notre [site internet](#) et nos comptes [Twitter](#) et [LinkedIn](#)

* source : [Etude Kyu Lab](#) pour Syntec-Ingénierie sur l'ingénierie française – juin 2017

Contacts presse

Pour CINOV :

Camille Paplorey : 06 46 02 62 70 / camille.paplorey@becoming-group.com
Jordan Calimé : 06 26 03 69 36 / jordan.calime@becoming-group.com

Pour Syntec-Ingénierie :

Lauriane Ghnassia : 01 44 30 49 77 / l.ghnassia@syntec-ingenierie.fr

